

FICHE D'OBSERVATION DE RISQUE EN LIEN AVEC L'AMBIANCE THERMIQUE
--

☐ concernant un risque récurrent

☐ concernant un risque ponctuel

Coordonnées de l'établissement :

Nom de l'établissement :	
Adresse postale :	
Tel :	
Mail :	

Description précise du risque :

.....
--

Joindre la fiche des températures, relevées à plusieurs moments de la journée (annexe 1), possibilité de joindre les photographies du thermomètre également.

Risques concernant :

☐ les personnels EN ☐ les personnels de la collectivité ☐ les usagers

Pénibilité physique : très faible ☐ faible ☐ moyenne ☐ forte ☐ très forte ☐

Pénibilité mentale : très faible ☐ faible ☐ moyenne ☐ forte ☐ très forte ☐

Impact(s) sur l'organisme

.....
.....
.....

Précision du lieu ou des lieux du risque : unité de travail

.....
.....
.....

Autres informations apportées / commentaires / stratégies déjà mises en place :

.....
.....
.....
.....

Cette fiche a été remplie par :

Nom et prénom :

en qualité ou fonction de :

(L'anonymat est admis sous réserve que les informations apportées soient constructives)

Date :

Signature

Après l'avoir complétée, remettez cette fiche au chef / cheffe d'établissement qui la traitera avec le ou la

Propositions de solutions et conduite à suivre en cas d'exposition à cette famille de risque :

- L'auteur.e de la fiche prévient l'assistant.e de prévention de l'établissement et le ou la gestionnaire-secrétaire général.e qui se met en lien avec le ou la chef.fe d'établissement
- Le ou la chef.fe d'établissement contacte la conseillère de prévention de la DSDEN. En cas d'absence du ou de la chef.fe d'établissement, passer par l'adjoint.e,
- Le ou la gestionnaire-secrétaire général.e contacte le Conseil régional ou départemental, responsable des locaux.
- Les personnes sensibles peuvent se signaler auprès de la médecine du travail ou se signaler auprès des services.

Préconisations

- S'assurer que la collectivité a fourni des thermomètres.
- Avoir identifié les lieux de repli au sein de l'établissement ou dans un local géré par la collectivité et les moyens d'accès à celui-ci.
- Se référer à la note de service ou texte en vigueur spécial canicule.
- Solliciter la collectivité pour obtenir des ventilateurs ou radiateurs.
- Identifier si les fenêtres, ventilations mécaniques ou autres, ou occultants sont défectueux et le signaler dans le DUER